

Foire aux questions

Les prêts hypothécaires inversés offerts par la Banque HomeEquity sont des solutions sensées pour les aînés qui voudraient accéder à la valeur nette de leur propriété sous forme d'argent comptant libre d'impôt. Malgré le fait que les prêts hypothécaires inversés existent au Canada depuis 1986, ils sont encore mal connus.

1 Le propriétaire devra-t-il un montant plus élevé que la valeur de la maison?

Le propriétaire conserve toute la valeur nette de la propriété. Au cours de nos nombreuses années d'expérience, nous avons constaté qu'il reste même de l'argent à plus de 99 % des propriétaires après qu'ils aient remboursé leur prêt.

La valeur nette restante dépend du montant emprunté, de la valeur de la maison et du temps qui s'est écoulé depuis le début du contrat de prêt hypothécaire inversé.

2 Est-ce que la banque devient propriétaire de la maison?

Non. Le propriétaire conserve tous les titres de propriété et demeure propriétaire de sa résidence. Nous exigeons cependant du propriétaire qu'il habite dans la résidence, qu'il s'acquitte des impôts fonciers à temps, qu'il contracte une assurance habitation et qu'il maintienne la propriété en bon état.

3 Et si le propriétaire a déjà une hypothèque?

Pour les clients qui ont déjà une hypothèque, la première étape est de payer cette hypothèque ainsi que toute autre dette garantie.

4 Les prêts hypothécaires inversés devraient-ils être considérés uniquement en dernier recours?

Non. Plusieurs professionnels du secteur financier recommandent un prêt hypothécaire inversé pour compléter le revenu mensuel au lieu de vendre la propriété ou d'en acheter une plus petite, ou plutôt que de contracter un prêt hypothécaire traditionnel ou une marge de crédit hypothécaire.

5 Quels sont les frais associés à un prêt hypothécaire inversé?

Il y a des frais uniques d'ouverture de dossier comprenant entre autres : l'évaluation de la propriété, les honoraires d'un conseiller juridique indépendant, les frais d'administration, les assurances sur les droits de propriété et l'enregistrement. À l'exception de l'évaluation, ces frais sont payés à même les fonds accordés.

6 Et si le propriétaire ne peut plus payer ses versements?

Il n'y a aucun versement mensuel à effectuer tant et aussi longtemps que le propriétaire habite dans la maison.

**Pour obtenir plus de détails,
communiquiez avec moi.**